



LE CACES

Vous êtes conducteur d'engins et vous recherchez une formation qualifiante...
Le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré par des organismes testeurs certifiés. Il est reconnu par le Ministère chargé du Travail comme une preuve de connaissance et de savoir-faire.

OBJECTIFS

Donner au conducteur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité.

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir 18 ans

FINANCEMENT

Possibilité de financement VIVEA
** Renseignements au CFPPA 04.68.94.59.00*

4 OPTIONS :

- Tracteurs & petits engins de chantier (R-372 catégorie 1)
- Engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel (R-372 catégorie 2)
- Engins de chargement à déplacement alternatif (R-372 catégorie 4)
- Engins de transport ou d'extraction-transport (R-372 catégorie 8)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 3 journées de formation
 - 1 journée théorique (réglementation et texte de la sécurité, technologies et classification des engins de chantier)
 - 1 journée pratique (vérifications de l'engin, évolution avec l'engin, manutention de charges sous différentes conditions)
 - 1 journée évaluation (théorique, pratique)

Une attestation est délivrée en fin de formation.

LES + DU CFPPA

- Un cadre de formation dans un environnement agréable avec l'accès possible à un restaurant scolaire, des outils (CDI, salles informatiques, laboratoires...) et ressources pédagogiques de qualité, l'accès à un vaste réseau de partenaires professionnels.
- Et surtout une exploitation agricole diversifiée (ateliers ovins, équins, grandes cultures, productions fourragères, maraîchage biologique, vigne et vin) et un parc paysager de 5 ha comme supports pédagogiques.

Liens utiles :

VIVEA : <http://www.vivea.fr/>

Ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/>